

**Compte-rendu des décisions de la Commission Permanente
du Conseil Général du 1^{er} Octobre 2007
concernant le canton de FOUESNANT**

Action sociale

**Subventions aux personnes âgées - Demandes de subventions d'associations
et d'organismes de Droit privé**

ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER 29

L'association a pour objet :

- D'informer et d'aider les familles ayant un proche atteint de détérioration cérébrale,
- Favoriser une meilleure qualité de vie pour les malades,
- Briser la solitude des familles touchées par ces maladies,
- Promouvoir la recherche,
- Et agir auprès des pouvoirs publics pour une reconnaissance de la dépendance spécifique de la maladie.

Une subvention pour l'association « Alzheimer 29, d'un montant total de 6 000 € pour le fonctionnement, a été votée.

**Insertion et lutte contre l'exclusion - Financement du Chargé de mission
Gens du Voyage**

La fonction de médiateur est expressément prévue à l'article 4 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, où elle est définie comme consistant à examiner les difficultés de mise en oeuvre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage et à formuler des propositions de règlement à ces difficultés. La création du poste correspondant à cette fonction constituant l'une des actions prévues par le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.P.D.) 2000-2002, le Conseil général a décidé de la financer à parité avec l'Etat par délibération du 3 juillet 2000. Recruté en 2001 par l'Union Départementale des Associations Familiales (U.D.A.F), le médiateur a été mis à la disposition de l'Etat et du Département, chargés conjointement de l'élaboration et de la mise en oeuvre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Depuis la signature de ce schéma, le 27 novembre 2002, il apporte son concours à la réalisation de ses dispositions en :

- aidant les Maires et les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) à concrétiser les dispositions de la loi du 5 juillet 2000 ;
- travaillant à l'émergence d'un réseau local et régional d'accueil des gens du voyage ;
- facilitant le déroulement des grands rassemblements et en répondant aux demandes de médiation exprimées par les Maires ou les services de l'Etat ;
- participant aux travaux des instances du schéma.

Ses fonctions ont été précisées dans une lettre de mission et des protocoles d'intervention qui ont été approuvés par la Commission départementale consultative des gens du voyage à laquelle il rend compte de ses actions. Le 4 mai 2005, elle a décidé de

transformer le titre de médiateur en celui de chargé de mission auprès des gens du voyage qui rend davantage compte de la diversité de ses fonctions. Le coût annuel de ce poste, qui était resté fixé à 54 882 € depuis sa création en 2000 a été porté à 56 000 € (+ 2 %) en 2005. Il est resté stable en 2006 et 2007 à hauteur de 56 000 €. Financé à parité par l'Etat (Direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) et le Département, la contribution inclut le salaire, les charges ainsi que les services extérieurs et toutes les dépenses permettant au chargé de mission d'exercer ses fonctions dans de bonnes conditions. Le versement de ce crédit est subordonné à la signature d'une convention annuelle entre l'Etat, le Département et l'U.D.A.F., prise au vu du bilan annuel du chargé de mission. Le bilan de l'année 2006 établi par le chargé de mission fait état d'une meilleure maîtrise de la gestion des aires permanentes d'accueil et d'une bonne animation du réseau départemental des agents d'accueil. Il insiste sur la nécessité de prévoir des formations pour les agents de gestion. En ce qui concerne les grands passages, qui soulèvent toujours des difficultés, il préconise l'engagement de réflexions en s'appuyant sur les expériences pratiquées dans les départements voisins, dans la perspective de la révision du schéma départemental des gens du voyage. S'agissant du volet social, il souligne l'importance des besoins d'insertion sociale et économique.

Une subvention pour la création d'un poste de Chargé de mission auprès des gens du voyages a été votée pour un montant de 28 000 €.

Aménagement des infrastructures et des solidarités territoriales

Déplacement d'un arrêt de cars sur la commune Saint-Evarzec, de la RD783 vers la voie communale (route de Quimper) - Maîtrise d'ouvrage communale

Par délibération en date du 29 janvier 2004, le Conseil général a décidé d'améliorer la lisibilité du programme «Aménagements d'arrêts de cars» et de renforcer le partenariat avec les communes ou leurs groupements, en retenant un taux unique de 50% de participation au financement de tous les projets d'aménagement d'arrêts de cars.

En outre, par délibération en date du 8 décembre 2005, relative à la politique départementale de sécurité routière, le Conseil général a décidé de renforcer l'action pour la sécurité des transports départementaux et plus particulièrement la sécurité aux points d'arrêt. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet présenté par la commune de Saint-Evarzec. Afin d'en améliorer la sécurité et les conditions d'accès, la commune a choisi, en accord avec le service de l'organisation et de la qualité des transports, de déplacer l'arrêt de ligne régulière et de lignes scolaires qui dessert l'extrémité Nord-Est de l'agglomération. Le point d'arrêt est actuellement situé sur la RD n° 783 : pour emprunter la ligne de car en direction de QUIMPER, les usagers résidant sur le secteur de l'Arbre au Chapon doivent traverser cet axe dans des conditions de sécurité insuffisantes compte tenu de la configuration de la voie, des vitesses pratiquées et de la forte circulation constatée aux heures de pointe. Cet arrêt sera donc supprimé et remplacé par un nouvel arrêt à implanter sur la voie communale (route de Quimper) qui dessert ce secteur en direction de QUIMPER via la RD n° 783 sur laquelle elle débouche quelques mètres plus loin. Le coût du projet est estimé à 6 314,88 € TTC (5 280 € HT).

Une subvention pour la commune de Saint-Evarzec, pour le déplacement d'un arrêt de cars de la RD83 vers la voie communale a été votée pour un montant de 2408 €.

Opérations sur routes départementales sous maîtrise d'ouvrage communale

La Forêt-Fouesnant - RD 44

Lors de la séance plénière des 1^{er} et 2 février 2007, l'Assemblée départementale a voté une autorisation de programme de 600 000 € pour un programme Opérations sur routes départementales sous maîtrise d'ouvrage communale.

Lors de sa séance plénière du 21 juin 2007, l'Assemblée départementale a décidé d'une augmentation de cette autorisation de programme de 89 136 €. Le montant total de l'autorisation de programme est donc de 689 136 €.

La commune de La Forêt-Fouesnant sollicite l'aide du Conseil général pour des aménagements de sécurité en agglomération, rue Neuve, sur la RD 44.

L'objectif de ces travaux consiste à améliorer la sécurité de tous les usagers de cette route départementale. Les principales caractéristiques de ces aménagements sont la création et l'élargissement des trottoirs, la réduction de la largeur de la chaussée, la réalisation de deux plateaux ralentisseurs et d'une chicane, la création d'îlots et de résine en axe de chaussée.

Deux subventions pour la commune de La Forêt-Fouesnant ont été votées pour la réalisation de ces aménagements de sécurité en agglomération, pour un montant total de 57 780 €.

Opérations et actions de sécurité - Clohars-Fouesnant - RD 34- Aménagement d'un carrefour giratoire au lieu-dit « Menez Saint Jean ».

Acquisitions foncières

Lors de la 1^{ère} Séance plénière de l'année 2007, l'Assemblée départementale a adopté un programme concernant les opérations et actions de sécurité sur routes départementales, sous maîtrise d'ouvrage départementale, pour un montant de 1 761 000 € d'autorisation de programme nouvelle en dépense, et a donné délégation à la Commission permanente pour répartir cette autorisation de programme.

Cette autorisation de programme a été abondée d'un montant complémentaire de 700 000 € lors de la décision modificative n° 1 du budget 2007, la portant ainsi de 1 761 000 € à 2 461 000 €. Le rapport propose l'inscription de l'opération d'acquisition d'une propriété bâtie nécessaire à la réalisation d'un carrefour giratoire sur la RD 34 au lieu-dit Menez Saint-Jean à Clohars-Fouesnant. Ce carrefour formé par les voies communales de Kerhall et Gouesnac'h et la RD 34 est fréquemment le théâtre d'accidents corporels et matériels. Cette insécurité est générée par la vitesse excessive pratiquée par les usagers de la RD 34 et, par un manque de visibilité occasionné par la présence d'une maison d'habitation au débouché de la VC de Gouesnac'h sur la RD.

Le projet de sécurisation de ce carrefour, visant à le transformer en un carrefour giratoire complété par un aménagement léger du type «chicanes», a été approuvé par la Commission permanente du 2 mai 2006. Toutefois, les difficultés rencontrées lors des négociations en vue d'acquérir la propriété bâtie, n'ont pas permis de mettre en œuvre simultanément l'ensemble des travaux envisagés. Seul l'aménagement léger du type «chicanes», réalisé dans l'emprise de la RD a pu être concrétisé et réalisé en 2006. Les

démarches qui se sont poursuivies, auprès du propriétaire de la propriété bâtie à acquérir, ont abouti à la signature le 11 juillet 2007 d'une promesse de vente pour un montant de 145 000 €, conformément à l'estimation de France domaine. Afin de pouvoir concrétiser l'acquisition de cette propriété dans les meilleurs délais et de ne pas laisser passer cette opportunité, il est proposé d'inscrire un montant de 145 000 € pour cette opération d'acquisition foncière, sachant que l'inscription des travaux d'aménagement du giratoire proprement dit sera proposée sur le budget 2008. S'agissant de la réalisation d'un carrefour giratoire à 4 branches, dont 2 branches communales et 2 branches départementales, en application des règles de cofinancement arrêtées par l'Assemblée départementale, la participation de la Communauté de communes du Pays fouesnantais est sollicitée à hauteur de 50% du montant de l'opération, soit $145\,000\text{ €} \times 50\% = 72\,500\text{ €}$. Par délibération du 23 mars 2006, la Communauté de communes a donné son accord sur les modalités techniques et financières de l'ensemble de l'opération d'aménagement du carrefour.

La subvention proposée pour le financement de l'opération d'acquisition de la propriété, s'élève à 145 000 €.

Cadre de vie et environnement

Equipement collectif des communes rurales - Alimentation en eau potable et Assainissement

Lors de la séance plénière des 1^{er} et 2 février 2007, le Conseil général a inscrit une autorisation de programme de 1 500 000 € pour aider les dossiers de demande de subvention «eau potable - assainissement» complets après le 31 décembre 2005.

Les nouveaux taux et critères du programme «eau potable - assainissement» ont été adoptés par le Conseil général, lors de la séance plénière du 21 juin 2007, qui a donné délégation à la Commission permanente pour l'engagement et l'attribution des crédits inscrits au budget primitif 2007 en aidant les dossiers de demande de subvention par ordre chronologique de complétude. Tous ces dossiers nous étant parvenus complets avant le 1^{er} janvier 2007, il n'y a pas lieu d'appliquer le coefficient de solidarité départemental (CSD).

Protection de la ressource - Adduction d'eau

- Une subvention pour le syndicat de Clohars-Fouesnant, pour la réalisation d'une étude économique d'un périmètre de protection de captage, a été votée pour un montant de 270 €.
- Une subvention pour le syndicat de Clohars-Fouesnant, pour l'acquisition de terrains et la mise en place d'un périmètre de protection de captage au Roudguen, a été votée pour un montant de 43 020 €.
- Une subvention pour le syndicat de Clohars-Fouesnant, pour la réalisation des travaux d'un périmètre de protection de captage, a été votée pour un montant de 11 400 €.

Protection des milieux - Assainissement

- Une subvention pour la commune de Bénodet, pour l'amélioration de la station d'épuration du Poulpry a été votée, pour un montant de 225 225 €.

- Une subvention pour la commune de Fouesnant, pour la réalisation d'une étude semi-collectif sur les îles des Glénan, a été votée pour un montant de 2 610 €.

Protection des milieux naturels

Inventaire des zones humides sur le Bassin versant de L'ODET

A la demande des acteurs locaux, le Conseil général a réalisé un inventaire des zones humides du Finistère. Afin de poursuivre le travail engagé et aboutir à terme à un document de référence précis, le Conseil général étudie, en partenariat avec le Forum des marais atlantiques, la faisabilité d'un inventaire permanent des zones humides en application de la délibération de la Commission permanente du 7 mai 2007.

Établies à l'échelle départementale, les données ne disposent pas toujours actuellement d'une précision suffisante pour être déclinées directement dans les documents de planification, et ont vocation à être détaillées par secteurs géographiques. C'est dans ce contexte que se place le projet présenté.

Dans le cadre de la mise en oeuvre des actions de protection des ressources en eau du bassin versant de l'Odét, le SIVALODET a engagé depuis 1998 un programme d'inventaires des zones humides qui devrait s'achever en 2009. A l'heure actuelle, 17 communes sur 26 ont été inventoriées. L'objectif de ces inventaires est de connaître la répartition, la nature, les fonctionnalités des zones humides afin de sensibiliser les communes (protection dans les PLU), d'aider la police de l'eau dans l'exercice de ses missions et d'identifier les espaces méritant une politique de gestion ou d'acquisition publique.

En parallèle des inventaires des zones humides, un relevé du chevelu des cours d'eau est réalisé. La précision requise, la superficie du bassin versant et le budget affecté à cette tâche nécessitent de programmer ces inventaires dans le temps avec des phases annuelles. Pour l'année 2007, le SIVALODET présente un projet d'inventaire des zones humides et du petit chevelu des cours d'eau sur les communes de Combrit, Landudal, Langolen et Tourc'h sur une superficie de 4 731 ha. La méthode consiste à identifier la nature de la végétation selon la codification européenne CORINE Biotopes (coordination de l'information sur l'environnement) et à effectuer une analyse pédologique complémentaire en cas de besoin.

A l'issue du travail de terrain les inventaires sont présentés dans chaque commune au cours d'une réunion de concertation. Les données informatiques produites seront compatibles et intégrables à l'inventaire permanent du Conseil général puisque leur mode d'établissement respecte la méthodologie qui y est définie. Ces données permettront de contribuer à la fiabilisation de l'inventaire départemental sur ce territoire.

L'étude est ainsi recevable au programme «protection des milieux naturels» au taux de 30 % s'agissant de la thématique zones humides.

Plan de financement présenté : Agence de l'eau Loire-Bretagne : 10 782,00 € (50 %)
Conseil général : 6 469,20 € (30 %)
Autofinancement : 4 312,80 € (20 %)
Total : 21 564,00 € TTC

Une subvention pour SILVALODET, pour la réalisation d'un inventaire des zones humides du versant de l'Odét, a été votée pour un montant de 6 305 €.

Développement économique

Pêche et Aquaculture - Aide à la filière pêche

Lors de la séance plénière des 1^{er} et 2 février 2007, le Conseil général a décidé de regrouper en un seul programme toutes ses interventions en matière de soutien à la pêche et à l'aquaculture, à savoir :

- investissements en flottille de pêche,
- promotion des produits de la mer,
- transformation et valorisation des produits de la mer,
- soutien à la filière aquaculture.

Pour ces actions, le Conseil général a voté une enveloppe d'investissement de 500 000 €. Dans l'attente de la déclinaison opérationnelle du Fonds européen pour la pêche (FEP), le Conseil général, lors de sa séance plénière des 1^{er} et 2 février 2007, a décidé de reporter à la DM1 la déclinaison des actions du Conseil général en direction de la filière pêche. Compte tenu du retard pris dans la mise en place du FEP, la déclinaison du programme lié à la pêche en 2007, a été reportée à la DM2, lors de la séance du Conseil général du 21 juin dernier. Jusqu'au vote des nouvelles dispositions, les critères utilisés jusqu'alors dans chacun des programmes pêche sont reconduits, sur la base de ceux décidés lors de la 1^{ère} séance plénière 2006, uniquement pour les dossiers pouvant encore émarger à l'axe 2 de l'IFOP relatif à la modernisation des navires de pêche et au plan sécurité pêche.

Rappel des critères de la modernisation des navires de pêches

Subvention aux investissements éligibles aux aides IFOP :

- de 10 % pour les navires de 7 à 11,99 m et de 16 m et plus,
- de 5 % pour les navires de 12 à 15,99 m,
- de 2,5 % pour les navires appartenant à un armement qui dispose déjà de deux navires.

Dans le cadre de ce programme, il a été accordé une subvention de 3 993 € à un pêcheur de Fouesnant pour la modernisation de son navire.

TOURISME - Nautisme : Aides du Conseil général aux structures de bassin

Pôle Finistère Course au Large

L'activité du Pôle Finistère, basée depuis une quinzaine d'années à Port-La-Forêt, est centrée sur l'entraînement et le suivi des sportifs de haut niveau dans le domaine de la voile habitable sur quatre séries différentes : multicoques Orma, monocoques Imoca, Mini 6.50 et monotypes Figaro. Elle assure, à ce titre, la prise en charge de la formation et de la préparation collective des skippers aux courses transocéaniques.

Elle gère également le centre d'entraînement de voile habitable de Port-La-Forêt. Cette formation contribue à la certification d'une filière professionnelle «chef de projet - course au large». L'association emploie quatre personnes, deux entraîneurs mis à disposition par la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports et l'association Nautisme En Finistère, et deux emplois jeunes financés sur son budget.

Elle fait également appel à des intervenants extérieurs selon les différents modules de formation proposés (météorologie, fiscalité et gestion, chronobiologie, ...).

Depuis 2005, l'extension du centre d'entraînement, financée par le Conseil général, permet désormais d'accueillir les sportifs dans des conditions adaptées à leur niveau d'activité. La structure a accueilli 62 stagiaires en 2006, parmi lesquels quelques navigateurs étrangers.

Les résultats sportifs attestent de la vitalité du pôle Finistère, comme en témoignent les victoires remportées en 2006 par Franck CAMMAS et Michel DESJOYEUX, respectivement vainqueur et second du championnat multicoques Orma, de Jean LE CAM au championnat monocoque Imoca, de Roland JOURDAIN à la Route du Rhum (monocoque Imoca), de Nicolas TROUSSEL à la Solitaire Afflelou-Le Figaro, de Yann ELIES à la Course des Falaises et au championnat de France Solitaire sur Figaro Bénéteau 2.

2007 est une année importante période de transition pour le pôle Finistère avec, sur le plan sportif, la préparation de onze navigateurs au Vendée Globe 2008 et la création d'une base d'accueil des monocoques 60 pieds sur le site de Port-La-Forêt.

Le budget prévisionnel présenté pour l'année 2007 s'élève à 359 200 € et intègre la rémunération des entraîneurs mis à disposition évaluée à 83 500 €, ainsi que la mise à disposition des locaux du centre par le Conseil général évalué à 39 000 €. Il est financé par des subventions, en particulier la participation du ministère de la Jeunesse et des Sports attendue à hauteur de 33 000 €, le soutien du Crédit Agricole d'un montant de 52 000 €, et le produit de la vente de prestations du pôle.

Une subvention pour le fonctionnement 2007 du Pôle Finistère Course au Large a été votée pour un montant de 45 500 € (identique à la subvention accordée en 2006).

TOURISME - Aide à l'acquisition de flottille et travaux immobiliers - Investissements nautiques

Le Conseil général, lors de la séance plénière des 1^{er} et 2 février 2007, a voté une autorisation de programme de 1 080 000 € au titre des investissements nautiques. Cette enveloppe permet de financer les projets des structures nautiques dans plusieurs domaines :

- aide à la flottille et à l'équipement des centres nautiques,
- aide aux bateaux du patrimoine,
- aide à l'immobilier des centres nautiques,
- aide à la technologie-recherche,
- aide au nautisme pour tous.

Deux subventions pour le Centre Nautique de Fouesnant ont été votées :

- **15 000 € pour l'acquisition de flottille et matériel utilisés de façon privilégiée pour les activités éducatives, sportives, sociales et handicap.**
- **2 869 € pour l'acquisition de flottille de location.**

Enseignement, Culture et Sports

Equipements pédagogiques 2007 des Collèges publics

Lors de sa séance plénière des 1^{er} et 2 février 2007, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 520 000 € pour l'équipement pédagogique des collèges publics, dont 370 000 € pour l'acquisition directe de matériel par le Conseil général dans le cadre des marchés départementaux et 150 000 € pour des subventions aux établissements.

Une enveloppe de 12 884,51 € peut, de plus, être réaffectée sur l'enveloppe réservée aux marchés. L'acquisition dans le cadre des marchés départementaux permet notamment de renouveler le matériel de plus de cinq ans, conformément au principe arrêté par l'assemblée départementale.

Par ailleurs, les marchés permettent également de faire face, le cas échéant, à des demandes exceptionnelles présentées par les établissements et dont l'intérêt sur le plan pédagogique est confirmé par les services de l'Etat.

Au titre de l'année 2007, il est proposé d'accorder à tous les établissements un ordinateur supplémentaire pour les personnels techniques. Cet équipement informatique dédié au personnel technique des collèges, leur permettra de prendre connaissance d'éléments d'information provenant du Conseil général (carrières, service social...).

Il appartiendra au chef d'établissement en concertation avec le personnel concerné, de définir le lieu le plus approprié pour l'implantation de cet ordinateur, compte tenu du mode de fonctionnement de l'établissement.

Il s'agit de renouvellement de matériel datant de plus de 5 ans, exception faite pour les ordinateurs réservés aux personnels techniques.

Equipements pédagogiques 2007 accordés au COLLEGE DE KERVIHAN à Fouesnant :

- 1 ordinateur pour le personnel technique
- 3 ordinateurs pour vidéo-projecteurs (renouvellement 2001-2002)
- 3 vidéo-projecteurs (renouvellement 2001-2002)
